

Lésigny, le 15 février 2018

COMPTE RENDU DU C.C.A.S.
Réunion du 13 février 2018

Nbre de Conseillers en exercice	13
Nbre de Conseillers présents	09
Nbre de Conseillers représentés	04

**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES**
N/Réf : CI

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE le précédent compte rendu du 14 novembre 2017.

PREND acte des décisions du C.C.A.S.

PREND ACTE de la tenue du débat des orientations budgétaires 2018 pris sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2018 dans les termes présentés en annexe concernant le budget primitif du C.C.A.S. **ADOpte** le rapport des orientations budgétaires 2018 du budget primitif du C.C.A.S.

FIXE les tarifs du circuit en Crète qui se déroulera du 16 mai au 23 mai 2018. **PRECISE** que la tarification est effectuée sur la tranche de 30 personnes à 49 personnes. **PRECISE** que les personnes qui souhaitent bénéficier d'une chambre seule devront s'acquitter d'un montant supplémentaire de 120 €. **INDIQUE** que le paiement pourra se faire en trois règlements. **PRECISE** que si le nombre de participants est inférieur à 30 personnes, le voyage n'aura pas lieu.

FIXE les tarifs des sorties du Club de l'Amitié pour les mois d'avril et mai 2018.

PREND ACTE du rapport annuel du C.C.A.S. en matière de domiciliation des personnes sans domicile fixe pour l'année 2017.

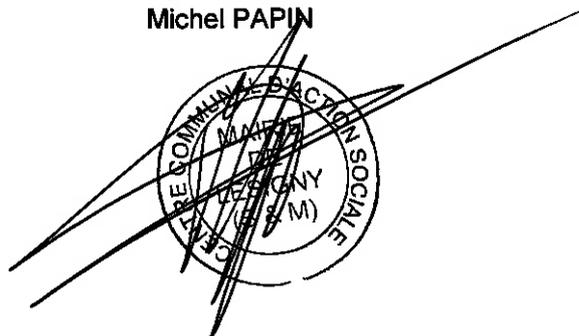
PREND ACTE du rapport annuel 2017 des besoins sociaux de Lésigny.

APPROUVE le plan de formation 2018 des agents du C.C.A.S.

APPROUVE la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne valable jusqu'au 31 décembre 2018. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

DECIDE du principe de l'adhésion à la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne

Le Président du C.C.A.S.
Michel PAPIN



Affichage le 19 février 2018.

Lésigny, le 12 avril 2018

COMPTE RENDU DU C.C.A.S.
Réunion du 10 Avril 2018

Nbre de Conseillers en exercice	13
Nbre de Conseillers présents	08
Nbre de Conseillers représentés	05

**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
N/Réf : CI**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE le précédent compte rendu du 13 février 2018.

PREND acte des décisions du C.C.A.S.

ADOpte le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2017 du budget du C.C.A.S. dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif correspondant pour le même exercice.

ADOpte le compte administratif 2017 du budget du C.C.A.S.

PROCEDE à l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

ADOpte le budget primitif du C.C.A.S. de l'exercice 2018. **PRECISE** que le budget a été établi et voté par nature au niveau du chapitre.

FIXE les tarifs des sorties du Club de l'Amitié pour le mois de juin 2018.

APPROUVE la convention entre le C.C.A.S. et l'ANCV pour l'organisation du séjour vacances séniors.

AUTORISE Monsieur le Président du C.C.A.S. à signer ladite convention. **PRECISE** que la participation des bénéficiaires est encaissée par le C.C.A.S. lors de l'inscription puis reversée au prestataire à l'issue du voyage. **PRECISE** que la réservation et le suivi sont effectués par le C.C.A.S.

PROPOSE de fixer le tarif du séjour vacances séniors à 237 € pour les personnes non imposables ou les personnes ayant la ligne « Impôt sur le revenu net avant corrections » de l'avis d'imposition d'un montant inférieur ou égal à 61 €. Pour toutes les personnes fragilisées, à faibles revenus mais ne justifiant pas de ce critère, le tarif est de 397 €.

APPROUVE la convention de partenariat entre la Commune de Lésigny, le C.C.A.S. de Lésigny, le C.C.A.S. de Férolles-Attilly et le C.C.A.S. de Chevry-Cossigny pour la mise en place du transport pour le séjour Séniors, du 6 au 13 octobre 2018, pour se rendre à PAIMPOL (Côte d'Armor). **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention. **PRECISE** que le coût de ce transport, dont le montant total s'élève à 2.267,10 €, sera réparti au prorata du nombre de participants au séjour de chaque C.C.A.S.

ADOpte le nouveau règlement intérieur des accueils périscolaires, à compter de la rentrée de septembre 2018/2019, et annexé à la présente délibération. **PRECISE** que les autres modalités restent à l'identique.

ADOpte le nouveau règlement intérieur de l'accueil de loisirs maternel et primaire, à compter de la rentrée de septembre 2018/2019, et annexé à la présente délibération. **PRECISE** que les autres modalités restent à l'identique.

ADOpte le nouveau règlement intérieur du Multi-Accueil « Aux Petits Pas » à partir du 1^{er} septembre 2018.

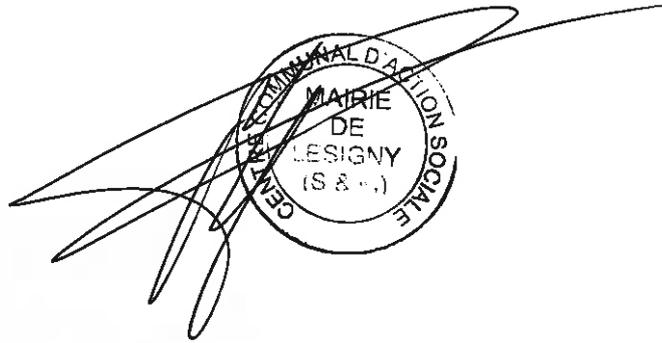
ADOpte le nouveau règlement intérieur de la Crèche Collective « L'Art et Créé » à partir du 1^{er} septembre 2018.

CREE un poste de rédacteur territorial, de catégorie B, à temps complet, dans la filière administrative et un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe, de catégorie C, dans la filière médico-sociale.

DECIDE la création d'un Comité Technique Commun compétent pour les agents de la Commune et du C.C.A.S.

DECIDE d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires accueillis au sein des services du C.C.A.S. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de stage.

Le Président du C.C.A.S.
Michel PAPIN



Affichage le 17 avril 2018.

Lésigny, le 15 juin 2018

COMPTE RENDU DU C.C.A.S.
Réunion du 12 juin 2018

Nbre de Conseillers en exercice	13
Nbre de Conseillers présents	08
Nbre de Conseillers représentés	05

**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES**

N/Réf : CI

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE le précédent compte rendu du 10 avril 2018.

PREND acte des décisions du C.C.A.S.

APPROUVE la Convention de partenariat entre le C.C.A.S. et l'USCL pour l'organisation de la promenade accompagnée avec les aînés. **AUTORISE** Monsieur le Président du C.C.A.S. à signer ladite convention. **PRECISE** que cette convention est conclue du 1^{er} septembre 2018 au 28 juin 2019.

FIXE les tarifs des sorties du Club de l'Amitié pour les mois de septembre et octobre 2018.

ADHERE à l'Association ALISÉ, sise 161, avenue Paul Vaillant Couturier – 94250 Gentilly, au prix de 132 € pour l'Accueil de Loisirs, 60,50 € pour le Multi-Accueil et 35,50 € pour le RAM, pour l'année 2018, soit un total de 228 €. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le bulletin de cotisation 2018 à l'Association ALISÉ pour l'année 2018.

DECIDE la création d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité des Collectivités Territoriales (CHSCT) commun compétent pour les agents de la Commune et du C.C.A.S.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles. **PRECISE** que les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus seront déterminés par la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

CREE deux postes de catégorie C, à temps complet, à savoir un poste d'adjoint administratif, dans la filière administrative et un poste d'agent technique dans la filière technique. **PRECISE** que le poste pourra être pourvu par des agents contractuels de droit public dans l'attente du recrutement de fonctionnaires.

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes avec la Commune de Lésigny pour la souscription des contrats d'assurances. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive dudit groupement de commandes.

Le Président du C.C.A.S.
Michel PAPIN



Affichage le 19 juin 2018.

Lésigny, le 26 septembre 2018

COMPTE RENDU DU C.C.A.S.
Réunion du 25 septembre 2018

Nbre de Conseillers en exercice	13
Nbre de Conseillers présents	09
Nbre de Conseillers représentés	04

**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES**
N/Réf : CI

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE le précédent compte rendu du 12 juin 2018.

PREND acte des décisions du C.C.A.S.

DECIDE de souscrire, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, une ouverture de crédit auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant maximum de 300 000 €. **AUTORISE** Monsieur le Président du C.C.A.S. à signer le contrat d'ouverture de crédit auprès de la Caisse d'Epargne. **AUTORISE** Monsieur le Président du C.C.A.S. ou Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S. à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit auprès de la Caisse d'Epargne.

DECIDE d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI pour les articles de rôles et titres pris en charge à la Trésorerie. **APPROUVE** la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales à passer entre le Centre Communal d'Action Sociale de Lésigny et la Direction Générale des Finances Publiques. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service. **PRECISE** que cette adhésion est générale mais que le déploiement se fera par types de produits (Accueils de loisirs, pré et post-scolaire, et les structures de la Petite Enfance.....). **ACCEPTTE** la prise en charge des coûts du commissionnement interbancaire correspondant.

ACCEPTTE la prestation globale de la Société Gestions de Téléassistance et de Services (GTS), filiale du groupe Mondial Assistance, domiciliée 81, rue Pierre Sémard à CHATILLON (92320). **ACCEPTTE** la proposition tarifaire de la Société Gestions de Téléassistance et de Services (GTS). **PRECISE** que le prix est ferme pendant la durée des 3 ans de la convention. **AUTORISE** Monsieur le Président du C.C.A.S. à signer la convention de téléassistance entre le C.C.A.S. et G.T.S. établie du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

FIXE les tarifs des sorties du Club de l'Amitié pour le mois de novembre 2018.

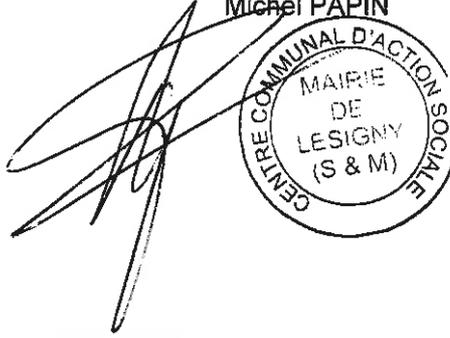
APPROUVE le règlement de formation, tel que présenté et annexé à la présente délibération. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le règlement de formation des agents du C.C.A.S. de Lésigny.

CREE au tableau des emplois, 4 postes de catégorie C, sur le grade d'adjoint d'animation, à temps non complet, dont deux à hauteur de 21h/35^{ème} et deux autres postes à hauteur de 31h/35^{ème}.

CREE au tableau des emplois, deux postes dans la filière animation, à temps complet, un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, de catégorie C, et un poste d'animateur principal 2^{ème} classe, de catégorie B, suite aux avancements de grade des agents, au titre de l'année 2018.

APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat relative à la mise en place d'un contrat de maintien de salaire collectif pour les agents, entre la Mutuelle Nationale Territoriale et le C.C.A.S. de Lésigny. **PRECISE** que le taux de la cotisation est fixé à 2,44 % avec effet au 1^{er} Janvier 2019. **INDIQUE** que les autres clauses du contrat de prévoyance collective maintien de salaire souscrit le 24 mai 2002 demeurent sans changement. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de maintien de salaire collectif avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

Le Président du C.C.A.S.
Michel PAPIN



A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text: "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE", "MAIRIE DE LESIGNY", and "(S & M)".

Affichage le 1^{er} octobre 2018.

Lésigny, le 20 novembre 2018

COMPTE RENDU DU C.C.A.S.
Réunion du 13 novembre 2018

Nbre de Conseillers en exercice	13
Nbre de Conseillers présents	09
Nbre de Conseillers représentés	04

**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES**
N/Réf : CI

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE le précédent compte rendu du 25 septembre 2018.

PREND acte des décisions du C.C.A.S.

FIXE les tarifs des sorties du Club de l'Amitié pour les mois de Décembre 2018 et Janvier, Février, Mars 2019.

APPROUVE le nouveau règlement intérieur du Club 11/13 ans. **FIXE** les tarifs du Club 11/13 ans à partir du 1^{er} janvier 2019 calculés suivant le quotient familial pour les habitants de Lésigny et un tarif unique pour les communes extérieures.

FIXE le tarif de l'accueil occasionnel en péri scolaire à compter du 1^{er} janvier 2019, à 7,09 €.

FIXE Les tarifs des accueils pré et post scolaires à compter du 1^{er} janvier 2019.

FIXE Les tarifs des accueils de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2019.

FIXE les tarifs des objets destinés à la vente, à compter du 1^{er} décembre 2018.

APPROUVE le principe d'une convention entre le C.C.A.S. de Lésigny et l'Union Sportive et Culturelle de Lésigny définissant les modalités de la mise en place des stages sportifs. **AUTORISE** Monsieur le Président du C.C.A.S. à signer ladite convention avec l'U.S.C.L. **PRECISE** que cette convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement pour l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants 0-6 ans pour la Crèche Collective n° 200200043. **AUTORISE** Monsieur le Président du C.C.A.S. à signer ladite convention. **DIT** que cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021.

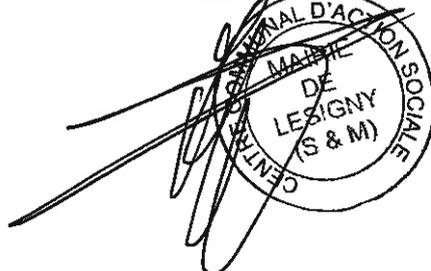
APPROUVE la convention d'objectifs et de financement pour l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants 0-6 ans pour le Multi-Accueil n° 200200740. **AUTORISE** Monsieur le Président du C.C.A.S. à signer ladite convention. **DIT** que cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021.

SUPPRIME 6 postes au tableau des emplois.

CREE un poste d'adjoint administratif à temps complet, de catégorie C, dans la filière administrative.

Le Président du C.C.A.S.

Michel PAPIN



Affichage le 20 novembre 2018.